
ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CSG
Lundi 21 juin 2021 – 20h00 à 21h30 CEST

FRANCO CARRASCO : Nous allons commencer l'enregistrement.

Bonjour à tous. Bienvenue à la réunion conjointe entre le CSG, le groupe des représentants des entités commerciales, et le Conseil d'Administration de l'ICANN.

Veillez noter que nous organisons cette réunion sous forme de webinaire Zoom. Cette session est réservée exclusivement à l'interaction entre le CSG et les membres du Conseil d'Administration de l'ICANN. Seuls les principaux intervenants ont été promus panelistes.

Pour nos panelistes, veuillez lever la main sur Zoom afin de rejoindre la file d'attente pour participer. Tous les panelistes sont mis en sourdine par défaut. Vous pouvez allumer votre micro lorsque vous avez la parole.

Avant de parler, assurez-vous que toutes vos notifications sonores sont désactivées et indiquez clairement votre nom et la langue dans laquelle vous parlerez. N'oubliez pas non plus de parler lentement pour les scribes et les interprètes.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Rappelez-vous que le Conseil répondra uniquement aux questions de l'unité constitutive avec laquelle il est réuni et par conséquent, le module Q & R est désactivé sur ce webinaire.

L'interprétation pour cette session inclura l'anglais, l'espagnol, le français, l'arabe et le russe. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous écouterez pendant cette séance.

Pour tous les participants à cette réunion, vous pouvez publier les commentaires dans le chat. Pour ce faire, veuillez utiliser le menu déroulant dans le module « Discussion » ci-dessous et sélectionnez « Répondre à tous les panelistes et participants ». Cela permettra à tout le monde de voir votre commentaire.

Notez que les discussions privées ne sont possibles que dans les webinaires Zoom entre les panelistes. Par conséquent, tout message envoyé par un paneliste ou un participant à un autre participant sera également vu par tous les autres hôtes, co-hôtes et panelistes.

Cette séance comprend une transcription automatisée en temps réel. Vous pouvez la visualiser en cliquant sur le bouton « Sous-titrage » dans la barre d'outils du webinaire. Veuillez noter que cette transcription n'est ni officielle ni ne fait autorité.

Enfin, nous demandons à tous les participants de cette réunion de respecter les normes de conduite attendue de l'ICANN. Vous pouvez voir le lien fourni dans le chat de Zoom.

Maintenant, je donne la parole à Maarten Botterman, président du Conseil d'Administration. Maarten, vous avez la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Franco.

Bienvenue à tous pour cette réunion du Conseil avec les membres du groupe dans représentants des entités commerciales. Cette interaction avec la communauté est quelque chose de prioritaire pour le Conseil et nous apprécions vraiment cette occasion d'entendre votre opinion sur différents thèmes importants. Et nous attendons avec impatience les débats sur les sujets que vous avez proposés aujourd'hui.

Comme Matthew est tout à fait au courant, nous avons pensé qu'il serait tout à fait utile de lui demander de modérer cette séance. Donc je vais maintenant donner la parole à Matthew. Matthew allez-y, vous avez la parole.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

Bienvenue à tous. Nous allons passer directement au premier point de notre ordre du jour pour cette réunion. Je vais directement donner la parole à la personne qui va nous présenter les différents points de cet ordre du jour. Nous avons différents membres du Conseil qui prendront la parole sur ces thèmes et je pense que les discussions seront de grand intérêt. Allez-y.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci beaucoup Maarten. Merci Matthew. Je vais faire cela au nom de notre groupe, le CSG.

Pour nous, il est important de nous réunir avec le président et avec le Conseil d'Administration. Pour être clair pour cet ordre du jour que nous présentons aujourd'hui, ce que nous voudrions faire, c'est de discuter avec vous de ces différents points qui ont été ici présentés. Nous avons déjà fait cela il y a quelques semaines lors d'une réunion pendant la conférence de l'ICANN et c'était une réunion avec les membres du Conseil d'Administration et la GNSO. Il y avait Sarah, il y avait d'autres personnes qui étaient là et nous avons eu des échanges avec eux. Notre souhait était de vous donner notre opinion à ce moment-là concernant les points présentés, mais nous voulions aussi entendre la réflexion des autres membres du Conseil et non pas seulement ceux avec lesquels nous avons déjà discuté de ces points-là.

Par conséquent, pour que ce soit clair – je dis cela pour le public –, il ne s'agit pas d'un groupe avec des panelistes qui vont présenter des thèmes. Non. Nous avons demandé à certains membres du CSG d'intervenir sur certains points et ensuite, après ces interventions, nous aurons des discussions ouvertes. Matthew va nous guider au cours de cette réunion.

Cela dit, le dernier point qui figure sur l'ordre du jour est un point qui a été ajouté parce que nous avons eu une dernière séance pendant la réunion de l'ICANN concernant le futur des réunions de l'ICANN et j'ai

pensé que peut-être cela valait la peine de revenir à ce point-là si nous avons le temps à la fin de notre réunion. Je pense que cela peut intéresser aussi les membres du CSG et leur donner la possibilité aussi d'exprimer leur opinion à ce propos si nous en avons le temps à la fin de la réunion.

Nous avons des membres du CSG ici présents qui souhaitent... En premier lieu, ce sera Mason et/ou Steve DelBianco qui vont commencer et qui vont aborder le premier thème. Prochaine diapositive s'il vous plaît. Voyons... J'ai envoyé des diapositives plus détaillées, mais si vous ne les avez pas, peu importe, revenons à la première. Voilà. Je donne maintenant la parole à Mason.

MASON COLE :

Merci beaucoup Wolf. Est-ce que vous m'entendez bien ?

Bonjour, bonsoir à tous. Je suis Mason Cole au nom du CSG, unité constitutive. Je salue mes collègues du CSG qui participent à cette réunion et nous espérons qu'aujourd'hui nous pourrions avoir une bonne réunion. Je vais vous donner un petit peu de contexte concernant les priorités du CSG et pourquoi ces priorités doivent être prises en compte en ce qui concerne le CSG.

Nous avons eu une réunion il y a deux mois au cours de laquelle nous avons décidé qu'il fallait souligner certaines priorités du point de vue du CSG parce que sinon, nous allions être surchargés de travail vu la quantité de travail qui nous attendait.

Le CSG a décidé d'établir des priorités pour guider nos actions à partir de maintenant et dans le futur de façon à nous aider à prendre des décisions, à savoir où il fallait participer davantage, comment participer, etc. Ces priorités sont les thèmes sur lesquels nous devons travailler, mettre l'accent et les questions qui sont les plus importantes et les questions sur lesquelles on peut arrêter de travailler autant. Donc je vais vous parler de ces priorités et ensuite, on pourra donner la parole au public pour les questions.

Première priorité : diminuer les incidences de l'utilisation malveillante du DNS. Je sais que tout le monde en a beaucoup parlé et c'est dans notre liste des travaux à nous tous, je crois. Mais ce que nous voulons ici souligner, c'est que cela va avoir un impact positif et va réduire l'utilisation malveillante du DNS à l'intérieur et à l'extérieur des sources de l'ICANN. Et pour ce faire, nous devons plaider pour maintenir une définition qui soit claire de l'utilisation malveillante du DNS. Donc nous devons combattre l'utilisation malveillante du DNS, nous devons participer aux efforts du secteur pour aborder ces questions. Et au niveau du CSG, nous devons demander aux parties contractantes de travailler aussi dans ce domaine pour nous aider à lutter. À notre avis, cela est nécessaire pour avoir un impact dans tout le secteur sur cette utilisation malveillante du DNS. Donc nous voulons collaborer ici dans ce domaine et finalement que cela ait un impact et que l'ICANN puisse évaluer cet impact.

Deuxième priorité : améliorer la fonction de la conformité de l'ICANN. Et certains collègues de ce département sont ici présents, donc je les remercie. Notre objectif est d'améliorer nos outils d'interaction qui

sont en place pour lutter contre les différents problèmes qui peuvent surgir au sein de l'ICANN et s'assurer que les fonctions de la conformité de l'ICANN reviennent au personnel et qu'elles visent à améliorer la transparence. Nous voulons insister là-dessus et aider l'ICANN à définir les différentes normes d'utilisation des différents mécanismes dans ce sens.

Troisième priorité : il nous faudra améliorer l'accès aux données d'enregistrement de noms de domaine... Excusez-moi, je vais assez rapidement. Encore une fois, améliorer l'accès légitime des données d'enregistrement. Nous sommes très actifs dans ce sens. La priorité, c'est de demander le soutien de la communauté pour avoir de l'exactitude. Nous devons nous assurer que les développements gouvernementaux soient bien faits puisqu'ils sont nécessaires pour pouvoir continuer à nous impliquer, à nous engager avec les gouvernements, avec le GAC, en tant que participants actifs dans tout ce qui est politiques liées aux enregistrements.

Quatrième priorité : nous voulons actualiser les activités de l'ICANN vis-à-vis de ces obligations envers la communauté. Nous avons commencé à enquêter pour savoir quelles seraient les priorités et la conversation est en cours. Ce que nous aimerions voir, c'est d'essayer de compléter le travail, surtout les recommandations de l'équipe CCT, compléter les recommandations du SSR2 et finir le PPSAI et bien sûr, aligner les activités de révision de l'ICANN avec les résultats émanant de la communauté.

Voilà nos priorités. Vous voyez, il y a aussi une cinquième priorité liée aux recommandations de l'ATRT3 et Wolf et Heather vont en parler je pense. Donc je ne voudrais pas parler de quelque chose que les autres vont mentionner.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Je pense que ce sera Tony et Heather qui le feront.

En attendant, si je peux, avant de leur demander de répéter cela et de démarrer cette conversation, pour que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, pourquoi ne pas commencer la conversation sur les premières thématiques. Nous avons deux groupes d'activités : vous avez parlé de l'actualisation des activités de l'ICANN et de la thématique liée aux recommandations de l'ATRT3. Qu'est-ce que vous préférez ? Comment va-t-on traiter ces priorités, Mason ? Est-ce qu'on commence par l'utilisation malveillante du DNS ?

MASON COLE : Oui, cela ne va. Je laisse le Conseil prendre la décision. Encore une fois, je vais laisser le Conseil décider de la priorité dont ils veulent parler en premier.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Matthew, est-ce que cela vous va ? On peut commencer par l'utilisation malveillante du DNS ?

Brièvement, je voudrais dire quelque chose. Bien sûr, ce sont les priorités du CSG, cela veut dire au sein du CSG puisque nous sommes

un groupe assez divers au sein du CSG. Nous avons plusieurs unités constitutives, nos opinions sont diverses aussi sur chaque priorité, donc nous n'avons pas encore de recommandation spécifique au niveau de la CSG. Donc il va nous falloir trouver un consensus sur beaucoup des éléments qui sont liés à toutes ces questions qui concernent l'ICANN. Pour l'instant, les priorités soulignées sont donc les priorités en général.

MATTHEW SHEARS :

Oui, je comprends tout à fait. Mason, je vous remercie aussi d'avoir décrit ces priorités. Au Conseil, nous avons des personnes qui ont pris la tête d'une activité sur telle ou telle question. Nous essayons d'impliquer le plus de membres possibles du Conseil d'Administration. Je sais que vous avez déjà entendu parler ces membres, ils ont déjà discuté de ces priorités.

Nous allons parler de l'utilisation malveillante du DNS. Je vais demander à ce que Sarah, même Becky peut-être, puisse entamer le débat. Après, on verra où on en est.

SARAH DEUTSCH :

Merci Matthew. Nous sommes très heureux de parler de cette question avec vous. Je pense que Mason a complètement raison, il fallait se focaliser sur le niveau de l'utilisation malveillante du DNS. C'est devenu vraiment une thématique importante pour le CSG et pour toute la communauté d'ailleurs. Je suis donc très contente de voir que beaucoup d'attention y est portée. Nous pensons qu'il va y avoir des

solutions qui vont être importantes et j'espère que nous allons trouver des solutions au sein du modèle multipartite.

La première étape que nous voyons en tant que communauté, c'est que nous ayons un petit peu une idée de l'ampleur du problème pour savoir comment le régler, comment l'aborder. Il faut donc qu'il y ait un débat qui ait du sens et nous allons attendre et voir ce qui va en découler. Mais il y a beaucoup de choses qui se produisent de notre côté de l'équation.

Tout d'abord, nous avons eu des séances sur l'utilisation malveillante du DNS avec Becky. Nous avons aussi des groupes caucus qui ne sont pas créés par hasard. Ils sont créés pour traiter des questions importantes. Donc cela vous démontre que le Conseil d'Administration prend cette question au sérieux.

Je voudrais partager quelques informations sur ce travail combiné pour fournir des données et des outils pour que la communauté puisse mieux comprendre le problème.

Nous travaillons sur les abus techniques, donc les menaces vis-à-vis du DNS, le hameçonnage, etc. En tout premier – et ce sera peut-être d'un intérêt premier pour le CSG –, nous avons communiqué avec les parties contractantes pour étendre ce programme aux données au niveau des opérateurs de registre. Donc avoir des données spécifiques pour faire des recherches va nous aider énormément.

De l'autre côté, vous avez certainement entendu parler du fait que l'ICANN va augmenter la diversité linguistique et a mis des projets en

place pour cela. Cela va être très utile pour identifier encore une fois tous les noms de domaine liés à la covid-19 qui ont créé des utilisations malveillantes.

Pour nous, il va nous falloir essayer d'engager la conversation avec la communauté sur tous ces sujets. Nous savons que ce problème est sur la table depuis longtemps et je sais qu'il y a eu beaucoup de conversations là-dessus et nous savons très bien que le CSG a été au front de cela pour essayer de protéger le consommateur. Nous avons eu des séances très détaillées et nous savons que c'est une question très compliquée. Il y a beaucoup d'acteurs dans l'écosystème, donc il faut comprendre les rôles et les responsabilités de chacun dans toutes les parties concernées. Et moi, personnellement, je vois qu'il y aura des solutions au sein de l'ICANN et il va falloir développer des meilleures pratiques qui sont adjacentes à l'ICANN. Il y aura aussi des choses qui seront faites en externe des processus de l'ICANN.

Nous nous concentrons sur les morceaux du puzzle qui appartiennent à la mission et aux statuts constitutifs de l'ICANN. Nous faisons très attention d'étudier toutes les options et de ne pas compliquer le processus pour la communauté.

Je vais m'arrêter là et je rends la parole à Matthew et à Wolf pour la discussion.

MATTHEW SHEARS :

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre au Conseil d'Administration qui voudrait participer ?

MAARTEN BOTTERMAN : En fait, oui, c'est une question qui intéresse tout le monde, c'est quelque chose que nous devons bien faire puisque c'est un travail crucial pour le futur de l'internet. Et dans ce sens, nous devons nous concentrer sur ce que nous pouvons contribuer. L'intérêt vient de tout le monde. Il faut que cet intérêt soit établi en collaboration avec tous. Tout cela, c'est très clair pour le Conseil d'Administration. Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce qu'a dit Sarah.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

Wolf, vous avez un suivi ou y a-t-il des questions ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Oui, il y a des questions. Je vois que Mason a une question.

MASON COLE : Quand il s'agit de la définition de l'utilisation malveillante du DNS, je voudrais faire un suivi sur ce qu'a dit Sarah. C'est important.

Il y a eu beaucoup de conversations sur la définition de l'utilisation malveillante du DNS, les parties contractantes en ont beaucoup parlé, Sarah en parlé. On a parlé d'autres formes d'utilisation malveillante.

La CSG a pris note des deux informations importantes, une qui est sortie de l'équipe du SSR2 et un autre du SSAC. Ces recommandations appellent à la définition du mot « utilisation malveillante du DNS »

pour que cette définition soit plus inclusive, à savoir quels sont les types d'abus. Il y a des abus qui apparaissent, qui disparaissent, qui réapparaissent... Nous devons vraiment étudier la manière dont les gens qui abusent les noms de domaine le font. Donc il faut absolument parler de la définition de l'utilisation malveillante au sein de l'ICANN et cela a une incidence sur le travail que nous faisons.

Je voulais juste soulever cette petite question.

MATTHEW SHEARS : Merci.

BECKY BURR : À propos de cela, Mason, je pense que Sarah a mentionné que le Conseil a parlé de l'intersection justement de cette utilisation malveillante du DNS et de la mission de l'ICANN. Une des raisons pour laquelle on essaie de trouver ce point d'intersection par rapport à l'environnement général, c'est parce qu'on sait qu'il y aura des types d'utilisation malveillante qui ne tomberont pas sous la mission de l'ICANN. Donc nous voulons mentionner cela dans nos statuts constitutifs. Je sais que c'est là où il faut qu'on étudie comment faire quoi par rapport à quel problème. Cela est important. Il faut veiller à être flexible lorsque l'on va faire cela de toute façon.

MATTHEW SHEARS : Merci Becky.

Quelqu'un d'autre ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Brièvement, oui.

J'étais surpris durant l'ICANN71 la semaine dernière. J'ai écouté certaines des séances et des personnes disaient : « Voilà la définition. Celle-ci est notée dans le document du SSAC. » En fait, cela couvre seulement 2 % de ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS, donc il manque 98 %.

Ce n'est peut-être pas calculé exactement, mais il semble que pour certains des groupes, ce n'est pas très clair à savoir ce qui correspond à cela ou ce qui n'y correspond pas. Moi, j'apprécierais que le Conseil puisse suivre cette question et que l'ICANN décide de ce qu'on parle et qu'on ne parle pas seulement l'abus du contenu.

À l'ISP, nous avons eu une séance sur le document du SSAC et nous avons étudié la question, nous avons étudié cette définition et nous avons pu voir quel était l'impact sur les entreprises, sur le commerce en général. Pour en finir, tout cela est important et il devrait y avoir une fonction de contrôle de la part du Conseil d'Administration.

MATTHEW SHEARS : Je voudrais revenir un petit peu sur ce qui a été dit parce que c'est un thème qui correspond à plusieurs points. Nous sommes responsables du lieu où se fait cette utilisation malveillante du DNS, dans quel écosystème. Donc c'est important de le souligner aussi.

Est-ce que nous pouvons passer au prochain point de notre ordre du jour ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Mason ? Nous allons parler maintenant de l'accès légitime des données d'enregistrement des noms de domaine et de leur amélioration.

MASON COLE : Je pense qu'ici, l'objectif est sur la diapositive. Le CSG est en train d'améliorer l'accès aux données d'enregistrement qui sont dans ce système. L'augmentation de l'utilisation malveillante du DNS donne lieu à ce système qui doit être mis en place. Au cours de ces dernières années, nous avons vu qu'au niveau du EPDP, le PDP accéléré, il y a eu beaucoup d'activités. Mais le EPDP ne répond pas exactement aux besoins de la communauté et le CSG voudrait s'assurer, dans les contraintes qui existent, que l'accès aux données d'enregistrement de noms de domaine soit plus clairement précisé.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole au niveau du Conseil d'Administration ? Matthew.

MATTHEW SHEARS : Oui.

BECKY BURR :

Je pense que je ne serai pas la seule personne qui voudra prendre la parole sur ce point.

Mason a bien noté que nous avons ici plusieurs difficultés puisqu'il existe une législation en place. Et parfois, il y a une certaine confusion et la question sur laquelle nous luttons tous, en tout cas personnellement, nous sommes dans une situation dans laquelle il est difficile de fournir des conseils sur la protection des données. D'après nos connaissances et en fonction des contributions qui ont été faites au niveau du Conseil suite au EPDP, le risque de faire des erreurs concernant les parties contractantes, les registres, concernant la diffusion ou la non-diffusion des données personnelles, l'ICANN et l'Org doivent prendre une décision qui est difficile concernant l'imposition de ses opinions sur ce qui devrait être indiqué par la loi pour les parties contractantes comme informations à divulguer.

Personnellement, je suis d'accord, je pense que cette information devrait être disponible dans un objectif légitime, mais je pense qu'on doit donner certaines directives au Conseil sur la protection de ces informations et parler de ce que la loi autorise et de ce qui n'est pas autorisé dans le cadre de cette législation.

MATTHEW SHEARS :

Merci Becky.

Quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

GÖRAN MARBY : Est-ce que je peux prendre la parole ?

MATTHEW SHEARS : Allez-y.

GÖRAN MARBY : On peut aussi dire que les choses sont plus compliquées encore parce que des fois, on a des conseils, par exemple celui de la Commission européenne. Mais pour ce qui est des personnes physiques et des personnes morales, on a suffisamment de directives pour la protection des données, mais c'est une loi avec laquelle la Commission européenne n'est pas toujours d'accord. Donc c'est encore plus de confusion pour tout le monde. Donc je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit.

MATTHEW SHEARS : Merci Göran.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Est-ce que quelqu'un a des commentaires, des questions ou quelque chose à dire ?

MAARTEN BOTTERMAN : Si personne n'a rien à ajouter, je demanderais si vous avez des préoccupations à exprimer.

MATTHEW SHEARS : Bien, personne ne prend la parole, donc nous donnons la parole à Mason.

MASON COLE : Je crois qu'il y a des préoccupations générales au niveau du CSG sur la législation, si dans cette législation nous aurons la possibilité d'accéder aux données d'enregistrement de manière légitime. La communauté se sent légèrement frustrée par rapport à ces données d'enregistrement parce qu'il existe la législation, la possibilité de fournir ces données, mais si vous regardez dernièrement ce qui se passe, par exemple il y a eu une étude qui a été faite par M3AAWG qui indique qu'il y a une frustration de la part de la communauté parce que certaines données aux États-Unis sont trop précises ou une interprétation du RGPD pourrait être mal appliquée à cette idée de données d'enregistrement. Donc je pense qu'ici, la législation est compliquée et on aura peut-être la possibilité de faire des recherches qui nous permettront d'analyser des questions liées au droit de propriété intellectuelle et autre. À long terme, c'est ce que le CSG souhaite effectuer.

Je ne veux pas accaparer la parole ici, donc je laisse la parole à mes collègues. Merci.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Je vois qu'il y a des commentaires dans le chat. Peut-être qu'il y a des questions aussi concernant ces contrôles, un contrôle conjoint. Est-ce que vous voulez prendre la parole ?

Ma deuxième question est : est-ce que l'ICANN va prendre cette position ? Et si c'est le cas, pourquoi et en fonction de quelles recommandations l'ICANN se permet de prendre cette position ?

Merci.

MATTHEW SHEARS : Peut-être que Göran veut prendre la parole.

GÖRAN MARBY : Merci Mason. Oui, ce sont des choses dont nous avons parlé à plusieurs reprises et j'espère que cette conversation le montrera.

Commençons par ce rapport. Nous sommes membres du Conseil d'Administration, mais l'ICANN n'a jamais été invitée à participer à cela. Donc je vous demanderais dans quelle mesure vous dites cela ? On pense que l'ICANN en a trop fait, mais le RGPD n'a pas répondu à cette question. Je ne suis pas vraiment sûr de ce qu'on nous demande ici. Et la preuve que nous avons bien fait les choses, si vous regardez .eu, ils ont fait ce que l'on demandait de faire au niveau des politiques de l'ICANN.

Donc j'espère que cela répond à votre question. Vous vous souvenez que nous avons reçu des directives pour la protection des données. Ces directives existaient. Quand elles sont présentées, cela veut dire que les autorités, la législation peut conclure que : « Voilà, on vous

donne ce type de conseil qui peut être appliqué. » Donc n'oubliez pas qu'on en est arrivé là grâce à cela.

Cela dit, on va garder certaines informations et il faudra avoir de bonnes raisons légales pour accéder à ces données. Je pense qu'on a bien fait les choses au niveau de la législation.

Il y a ce type de définition qui indique que si on fait les choses comme il le faut – je ne suis pas un avocat –, cela permet aux parties contractantes de ne pas assumer la charge et cela leur facilite les choses de façon à ce qu'il y ait un équilibre.

Donc je pense qu'on ne parle pas ici du fait que l'ICANN contrôle ou pas mais des directives de l'Union européenne, les législations concernant la protection des données ; tout cela indique ce n'est pas facile de dire qui contrôle quoi. On peut contrôler une partie des choses, mais pas l'autre.

Donc l'ICANN n'a pas accès à toutes les données et nous ne nous occupons pas de certains contrôles, donc je dois dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous.

Je n'ai pas fini.

DEAN MARKS :

Excusez-moi, je ne voulais pas vous interrompre.

GÖRAN MARBY :

Nous avons demandé que l'ICANN soit responsable de la protection des données pour qu'ICANN Org soit l'entité légale qui soit responsable de cela devant la loi. Nous avons présenté cela et on nous a dit que ce n'était pas la meilleure idée. On nous a dit qu'on ne pouvait pas faire cela, qu'il fallait demander au Conseil de protection des données.

La Commission européenne n'a pas le droit de faire certaines législations concernant la protection des données et c'est pour cela qu'il y a un processus qui n'a pas fonctionné. Pourquoi? Parce qu'ICANN Org n'a pas accès à ces données, nous n'avons pas accès à ces données. Donc le rapport n'a pas non plus accès. Donc nous ne pouvons pas vérifier l'exactitude de ces données. Si quelqu'un vient et nous dit qu'il pense qu'il y a des informations erronées qui circulent, ce que nous pouvons faire est de demander aux parties contractantes de vérifier cela à notre place. Nous sommes dans cette situation.

Nous avons consulté le Parlement européen pour qu'il parle avec la partie conformité de l'ICANN pour avoir accès à ces données et nous sommes devenus une partie de cet aspect légal pour avoir accès à ces données.

Donc nous continuons de débattre de cela, j'en suis content et j'ai demandé cela depuis longtemps, qu'il y ait une base légale. Nous aimerions l'avoir mais nous ne l'avons pas.

DEAN MARKS :

Merci beaucoup.

Ma question ira à la fin de ce que vous venez de dire, à savoir est-ce que l'ICANN a besoin de cela pour recueillir ces données ? La question que j'ai posée...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons mais l'audio se coupe.

DEAN MARKS : Nous avons parlé d'ICANN Org en tant que responsable conjoint du traitement, à savoir quel va être l'accès. Je n'ai rien vu de la part des autorités en charge de la protection des données qui n'ont rien dit au sujet de l'ICANN étant responsable conjoint du traitement. Il y a juste une histoire d'exactitude. D'où vient l'avis qui est donné ? C'est une question simple.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons mais l'intervenant a été coupé.

MATTHEW SHEARS : Je voudrais donc ramener Becky dans la conversation

BECKY BURR : Je suis un peu confuse par cette question.

Le contrat de l'ICANN demande à ce que les parties corroborent avec des informations afin que ces informations soient disponibles pour

toutes les personnes qui ont un intérêt légitime et qui sont incluses dans l'intérêt de la vie privée des personnes.

DEAN MARKS : ...

INTERPRÈTE : Encore une fois, le son coupe. L'interprète a beaucoup de soucis.

DEAN MARKS : Il y a un problème d'accès des tierces parties pour les données d'enregistrement. On a parlé de l'ICANN étant responsable conjoint du traitement.

BECKY BURR : Je n'avais pas fini, Dean.

J'ai très bien compris, il y a deux questions. Est-ce que l'ICANN a un intérêt légitime à avoir accès à ces données d'enregistrement pour un but particulier ? Nous essayons de nous assurer que cela se trouve sous le EPDP quand il s'agit de la sécurité, de la stabilité et de la résilience.

Donc l'ICANN pourrait sous certaines circonstances avoir l'accès aux données, mais pas toutes les données et tout le temps. Encore, l'ICANN peut proposer un intérêt légitime mais les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre n'ont pas à divulguer. Ils ont à faire une détermination à savoir s'ils sont d'accord ou non.

Dans ce sens, l'ICANN doit prendre la décision de la divulgation et c'est de cela dont on parle. On doit savoir qui est responsable du traitement, etc. Il faut savoir qui prend quelle décision au niveau du traitement qui a lieu à ce moment précis. Je ne pense pas que l'ICANN a un contrôle complet des données et elle n'est pas en position de prendre une décision à savoir si elle va divulguer ou pas. L'ICANN Org ne force pas non plus les parties contractantes.

Je pense qu'il serait difficile pour l'ICANN d'imposer son opinion sur ce que la loi détermine pour les parties contractantes qui seraient responsables de ces conséquences. Ce n'est pas pour dire que je ne suis pas d'accord avec vous. Si l'ICANN avait un intérêt légitime pour accéder telles ou telles données, là, c'est différent.

DEAN MARKS : Merci Becky. J'apprécie la conversation qui dure depuis quelques temps.

INTERPRÈTE : Encore une fois, nous nous excusons mais le son de Dean Marks se coupe.

DEAN MARKS : Je pense que les parties contractantes n'ont pas la même opinion, peut-être que vous pouvez décrire pour nous ce qui se passe. Ce n'est pas la question d'avoir l'accès aux données mais c'est un peu cet acte d'équilibre. La conformité est importante mais comme vous l'avez dit

vous-même, ICANN Org ne peut plus faire d'audit, ne peut plus faire d'activités de conformité. Est-ce que j'ai bien compris ?

GÖRAN MARBY : Il y a eu des rapports très intéressants qui ont été rédigés par l'équipe de conformité.

DEAN MARKS : Oui, je les ai lus.

MATTHEW SHEARS : J'ai réalisé que cette conversation est en cours depuis longtemps et elle pourrait continuer longtemps. Mais en attendant, quelqu'un d'autre a levé la main. Peut-être qu'on peut passer la parole à Mark Svancarek et à Wolf. Peut-être qu'on pourrait aussi parler des priorités qui ont été soulevées par le CSG. Mark, vous voulez prendre la parole ?

MARK SVANCAREK : Oui, j'ai deux points sur lesquels je veux insister.

Il est donc très clair que les demandes de l'ICANN au niveau de la vérification de l'exactitude, c'est un acte d'équilibre. C'est quand même un test qui serait automatisable. Je ne sais pas si on peut proposer l'avis autrement.

La première question : est-ce que l'ICANN demande ces données ? Si ce n'est pas le cas, la question d'équilibre n'est même pas un point, on n'a même pas besoin d'en parler. On devrait poser la question et les

demandes devraient être acceptées et j'ai l'impression que vous ne le demandez même plus.

La deuxième observation que je voudrais faire est liée à ce statut de responsable conjoint du traitement. On en a parlé avec les parties contractantes, ce n'est pas quelque chose qui s'est produit jusqu'à présent. Ce que j'entends dire de l'IRT, c'est que c'est un problème qui n'est pas résolu parce que l'ICANN ne veut pas devenir le responsable conjoint du traitement. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas, mais je voudrais en entendre plus sur le sujet. Voilà les deux observations que je voulais faire.

MATTHEW SHEARS :

Merci Mark. Un sujet à suivre au cours d'autres discussions.

GÖRAN MARBY :

Oui. Malheureusement, un contrat ne change pas le rôle selon le RGPD. Même si nous allons reconnaître ce que vous voulez que nous reconnaissons, peu importe qui prend la décision, ce serait au risque de la partie contractante si l'ICANN prenait la décision. Donc peu importe le rôle du responsable conjoint du traitement, même si on nous voyait en tant que responsable conjoint du traitement, nous allons payer le prix, même si nous prenons les décisions nous-mêmes. Les parties contractantes ont quand même la tâche d'équilibre.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais les deux intervenants parlent en même temps.

MARK SVANCAREK : Peu importe si nous entrons dans ce rôle de responsable conjoint du traitement, passons à la première question. Est-ce que vous requérez les données ? Est-ce que cela est fait ?

GÖRAN MARBY : Vous pouvez voir cela dans le rapport. Pour des raisons pratiques, les demandes vis-à-vis de la conformité ont baissé énormément car les rapporteurs n'ont pas accès à ces données non plus. Donc il est difficile de faire du travail en amont parce que lorsqu'il s'agit du RGPD – non, ce n'est pas cela. Il y a quelque chose derrière tout cela. Vous n'allez peut-être pas apprécier la réponse.

MARK SVANCAREK : Je ne pense pas que c'est une question du RGPD. Vous avez ces relations d'intérêt public. Vous pouvez demander les données. C'est une demande totalement proportionnelle.

Sous 6.1f, il n'y a pas de raison pour que cette demande soit niée. C'est notre position juridique et je ne comprends pas pourquoi les positions des autres ne sont pas les mêmes.

GÖRAN MARBY : L'ICANN n'a pas un intérêt public dans ce sens parce que selon les lois du RGPD, il y a des lois qui régissent cet intérêt public. Nous ne pouvons pas dire que c'est une partie de l'intérêt public parce que nous sommes l'intérêt public.

MARK SVANCAREK : Oui, nous parlons d'intérêt légitime. Vous ne parlez pas des bases du RGPD quand il s'agit de l'intérêt public. Mais vous êtes une entreprise d'intérêt public, donc juridiquement, vos activités ne sont pas définies par le RGPD, mais je dirais que je mettrais l'intérêt public en minuscules. C'est une question de proportion. Vous avez quand même une supervision sur le DNS. Vous avez un intérêt à vérifier l'exactitude. Vous avez des requêtes dans ce sens pour vous assurer de l'exactitude. Les demandes devraient donc être directes et automatiquement acceptées. Si elles ne sont pas automatiquement acceptées, la question se pose.

MATTHEW SHEARS : Je suggère que nous passions à une autre priorité.

Mais en attendant, je voudrais aussi que l'on ne se parle pas les uns sur les autres pour être courtois, d'une, et pour vous dire aussi que nous sommes enregistrés et que nous avons des transcriptions et que ces services ont besoin de pouvoir faire leur travail.

Maintenant, Becky, est-ce que vous voulez continuer la discussion ou est-ce que vous voulez qu'on passe à un autre sujet ?

BECKY BURR :

Je voulais juste observer que la conversation que nous venons d'avoir en est une que j'ai entendue bien souvent durant les discussions du EPDP, car les gens se retrouvent chacun décalés dans des coins si vous voulez. Donc bien sûr, on parle de ce que dit le RGPD, de ce qui est proportionnel, s'il y a des questions sur tel ou tel sujet, etc.

Mais je pense que vous avez raison Marks : si quelqu'un se plaint à l'ICANN qu'il y a des données qui ne sont pas exactes, l'ICANN devrait avoir un intérêt légitime à avoir accès à ces données et confirmer ou pas s'il y a impact ou pas. Ce serait idéal, mais cela ne veut pas dire que l'ICANN a accès à toutes les données de façon proactive tout le temps. Je pense que si on voit les mémos que nous avons reçus sur cette question de processus automatisé, vous voyez, il y a une opinion qui est complètement différente.

Tout ce que je voulais dire, c'est que quand on est coincés comme cela par rapport au RGPD, quand on voit ce qui est vrai dans le RGPD, ce qui correspond, ce que cela veut dire, etc., je pense que le problème est qu'on ne sait pas. On essaie d'obtenir les réponses, mais nous n'y avons pas réussi. C'est là qu'il y a un problème.

MATTHEW SHEARS :

Merci Becky.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Merci pour cette discussion.

Nous allons devoir maintenant avancer. Il ne nous reste plus qu'une demi-heure avant la fin de cette réunion.

Je me demandais si, pour le prochain point qui porte sur la fonction de conformité de l'ICANN, on a déjà peut-être un peu couvert ce thème. Donc si vous êtes d'accord, je vais demander à mes collègues du CSG s'ils veulent aborder quelques points spécifiques qui n'ont pas encore été abordés dans le domaine de la conformité.

Mason, allez-y.

MASON COLE :

J'étais content d'entendre l'opinion du Conseil d'Administration sur l'amélioration des contrats, quelque chose qui pourrait être utile pour satisfaire la partie des contrats et répondre aux exigences de l'Union européenne. Il y a des outils que certains voudraient avoir. Qu'en pense ICANN Org et qu'en pense la communauté ?

MATTHEW SHEARS :

Merci Mason. Peut-être qu'on peut donner la parole à Göran ou à Jamie ?

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Quel membre du Conseil d'Administration veut répondre à cette question ? Je ne vois pas de main levée.

MAARTEN BOTTERMAN : C'est une question pour ICANN Org, c'est pour cela qu'aucun membre du Conseil ne se propose. Ce n'est peut-être pas la bonne plateforme non plus pour poser cette question. De toute façon, cette question doit être posée mais différemment. Peut-être que Göran peut nous dire s'il veut répondre à la question de Dean.

GÖRAN MARBY : Vous parlez de la question de Dean dans le chat ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Non, la question concernant la possibilité de fournir davantage d'outils.

GÖRAN MARBY : Je m'excuses, j'ai eu un petit problème de connexion et je me suis un petit peu perdu. Est-ce que vous pourriez mentionner de nouveau la question ?

MAARTEN BOTTERMAN : Mason parle de l'application des contrats et de la façon dont cela pourrait être amélioré.

GÖRAN MARBY : Peut-être que vous n'aimeriez pas cette réponse, mais nous ne pouvons pas, vu les statuts constitutifs, modifier cela. Nous allons parfois voir les parties contractantes et nous leur demandons quelle pourrait être une meilleure interprétation de certaines choses. Nous le

faisons quand nous demandons aux parties contractantes, les opérateurs de registre notamment, de nous donner accès pour utiliser les données pour améliorer certains aspects, pour donner des informations concernant les bureaux d'enregistrement de façon à continuer à travailler sur le rapport du DAAR. C'est ce que nous faisons au niveau des parties contractantes et des outils utilisés.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

MATTHEW SHEARS : Merci Göran.

Mason, est-ce que vous voulez reprendre la parole ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : Nous allons passer au point suivant. Cela concerne la fin du travail sur les recommandations. Je crois que cela a été présenté déjà à plusieurs reprises et discuté aussi. Je me demandais, peut-être que si à ce propos il y a d'autres questions plus spécifiques.

MASON COLE : Je sais que nous avons déjà discuté de cela avec les membres du Conseil. D'autres membres du Conseil veulent peut-être donner leur avis ? Comme vous voulez. Sinon, nous passons au point suivant.

MATTHEW SHEARS : Il serait intéressant d'entendre Danko qui a participé à ce processus de priorisation, donc peut-être qu'il peut nous donner sa perspective.

DANKO JEVTOVIC :

Merci Matthew. Merci de me donner la possibilité.

Donc comment mettre l'ICANN plus à jour concernant ses obligations envers la communauté ? C'est un point qui est dans notre esprit tous les jours. Comment travailler et faire le travail qui nous attend ? Il y a des priorisations bien sûr et nous en parlons beaucoup. Nous sommes en train de préparer le cadre – ICANN Org et le Conseil préparent un cadre de travail pour voir comment avancer dans le futur.

Ce que je voudrais aussi dire, c'est que nous voudrions voir comment prioriser le travail – c'est ce que nous faisons. Par exemple concernant la recommandation du SSR2, nous avons reçu 60 et quelque recommandations. Et le Conseil travaille actuellement sur ce rapport, essaie de donner davantage d'instructions pour que l'ICANN Org travaille, avance et fasse des priorités aussi. Nous essayons de travailler sur les résultats des ventes aux enchères, sur les SubPro et autres choses. Nous essayons d'augmenter notre capacité de travail pour répondre à toutes ces questions en temps voulu.

Nous travaillons sur plusieurs fronts. Nous travaillons avec le département de planification. Je sais qu'ils sont en train d'analyser des structures de financement pour ce travail à effectuer. Le Conseil a créé un fonds supplémentaire pour la mise en œuvre des recommandations de la communauté. C'est un petit peu long, on appelle cela SFICR. Cela est destiné à financer les initiatives de la communauté qui concernent plusieurs projets qui sont compliqués et qui sont importants et qui entrent dans le cadre de ces fonctions pour

le budget annuel. Cela va être approuvé par le Conseil d'Administration, cela va suivre le cycle, mais c'est un instrument qui vise à nous aider dans ce sens.

Nous sommes aussi en train de voir comment nous pouvons améliorer notre charge de travail. Le Conseil ne travaille pas seulement sur la priorisation et sur la manière de mieux travailler, mais aussi sur la façon dont on peut augmenter nos ressources pour répondre à toutes ces responsabilités et pour pouvoir travailler sur cette priorisation.

BECKY BURR :

Tout ce que vous venez de dire s'applique bien sûr à la priorisation. Le département de planification a travaillé en consultation avec la communauté pour voir comment mettre en place ces mécanismes et ce cadre de priorisation de façon à ce qu'il y ait des principes et des questions qui soient établis, des responsabilités aussi. Donc nous en parlons avec la communauté. Et je pense qu'à mesure que nous avançons dans le prochain cycle de budget, nous allons informer la communauté, avoir des programmes pilotes sur ces mécanismes de priorisation.

DANKO JEVTOVIC :

Est-ce qu'il y a d'autres questions que vous voudriez poser ?

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Merci Danko.

Donc la priorisation pour tous les groupes de parties prenantes et pour le conseil de la GNSO aussi, c'est un problème depuis le début. Je me souviens, lorsque j'ai commencé à travailler au niveau du conseil il y a une dizaine d'années au sein de la GNSO, nous avons commencé à essayer de prioriser notre travail et il y a des outils qui sont disponibles. Ces mêmes outils peuvent être aujourd'hui plus sophistiqués.

Le problème, c'est que souvent, on n'a pas le temps d'utiliser ce type d'outils et on renonce à les utiliser. Si ce type de choses doivent être mises en œuvre et effectuées par l'ICANN, il faut faire attention à ne pas surcharger les gens avec ce type d'outils, avec ce type de détails, avec ces différents aspects, qui peuvent nous mener à avoir des attentes qu'on ne pourra jamais respecter. Donc souvenez-vous de cela et essayez de conserver les choses le plus simple et le plus facilement possible. Ce serait mon conseil.

DANKO JEVTOMIC :

Merci beaucoup pour ce commentaire qui reflète votre expérience. J'étais là aussi il y a une dizaine d'années, mais c'était une époque différente parce que tout ce qui était lié au budget était différent aussi. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de nouveau travail qui rentre et un des rôles importants du Conseil est son rôle de supervision et nous essayons de superviser la façon dont fonctionne ICANN Org et de s'assurer de son efficacité.

Mon expérience personnelle est que l'efficacité du travail du Conseil a augmenté et nous sommes maintenant à un point où l'efficacité est

excellente et où on a vraiment gagné au niveau de nos résultats, mais on ne peut pas vraiment beaucoup optimiser cela.

D'autre part, à cause de la pandémie de la covid-19, il y a des risques de demander au personnel d'en faire trop, d'en faire toujours davantage. Donc il faut faire attention.

On a aussi besoin de conserver cette priorisation simple. C'est aussi quelque chose qui figure dans notre cadre, un des aspects que nous voulons garantir. Xavier, qui est à la tête de ces efforts de planification, s'occupe de cela.

Nous avons aussi un réseau de planification de projets qui est coordonné pour avoir un approche systématique de l'organisation, parce qu'un des points pour la bonne gestion est d'avoir une vision stratégique qui nous permet d'aligner le travail de manière à avoir de bons résultats. Par conséquent, je vous remercie de cette question.

MATTHEW SHEARS :

Merci Danko.

Peut-être qu'on peut demander à Xavier de faire un commentaire sur ce dernier point. Xavier, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

DANKO JEVTOVIC :

Le micro de Xavier est apparemment en muet.

XAVIER CALVEZ :

Est-ce que vous m'entendez ? Merci.

Merci Wolf pour votre travail. Je sais que vous avez participé à une présentation que nous avons faite concernant le projet de cadrage que nous avons commencé. Vous vous souvenez probablement – vous l'avez dit d'ailleurs – que nous tenons compte de cela. C'est pour nous un principe. Ce que nous voulons atteindre, c'est un système simple. S'il n'est pas suffisamment simple pour que tout le monde puisse l'utiliser, à ce moment-là, il faut l'améliorer parce que nous voulons éviter qu'il y ait des défaillances comme vous l'avez dit. Cependant, je suis convaincu que le manque de simplicité a souvent été un obstacle. Par conséquent, ce système doit être simple, doit être ouvert, efficace et suffisamment simple pour permettre à tout le monde d'avoir la possibilité de participer. C'est un des objectifs de notre part.

Et un deuxième commentaire à ce propos, pour essayer de vous rassurer que la communauté a participé à ce cadre de priorisation, il va être fait à travers la participation de la communauté. Il va être présenté à la communauté pour qu'elle l'utilise. Il va être élaboré, développé avec la communauté de façon à ce que la communauté puisse participer. Donc je remercie votre groupe qui a montré cela comme une priorité. Vous montrez que c'est important pour vous. Et j'espère que vous pourrez montrer cette importance dans votre participation à son élaboration de façon à pouvoir avoir l'influence et l'impact nécessaires sur ces outils pour nous assurer qu'ils sont utiles et qu'ils conviennent à vos besoins et que la communauté pourra les utiliser bientôt. Nous devons trouver quelque chose de simple, de rapide et d'efficace. Cela ne va pas être simple mais je pense que ce sont les principes corrects et les critères de succès corrects.

Par conséquent, je vous remercie d'avoir présenté cela comme une priorité et je vous remercie tous pour votre participation. Merci.

MATTHEW SHEARS : Merci Xavier.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci pour cela.

Nous allons passer au dernier point, les recommandations de l'ATRT et de la révision holistique. Heather a peut-être du temps, il est tôt pour elle. Nous allons lui passer la parole. Heather, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

HEATHER FORREST : Merci beaucoup Wolf.

Merci Xavier pour le travail que vous avez fait. Merci pour votre intervention sur le sujet.

Pour moi, il est 5 h 18 du matin, donc ce n'est pas trop difficile.

Une des choses que je voulais dire, c'est que je voulais remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'ICANN71. On voit très bien que les choses se sont améliorées depuis l'ICANN de Cancún. Il est bon de voir que les choses ont évolué encore du côté de la planification et de l'Org. Merci pour cela.

Quand il s'agit de cette dernière priorité, vous ne serez pas surpris de voir ce thème à l'écran. Nous sommes très heureux d'avoir reçu les actualisations au niveau de la piste de travail 2 il y a un mois. Mais il y a encore quelque chose sur notre liste parce que nous avons soulevé ce sujet en novembre après l'ICANN69. Nous avons eu des discussions sporadiques pendant l'année, mais selon l'opinion du CSG, nous n'avons pas beaucoup investi de travail sur l'ATRT3 parce que nous ne sommes pas exactement sûrs de ce qui se passe ou à quel stade il en est.

Donc ma recommandation serait basée sur la page ATRT3 et sur la mise à jour que nous avons. Il y a le blog de Maarten de décembre 2020. Il est temps de ne pas seulement avoir une mise à jour mais qu'on puisse un peu savoir ce qui se passe au niveau de l'ATRT3, au niveau des thèmes importants, qu'il s'agisse du cadre de travail, du calendrier et de l'impact. Donc il nous faudrait trouver une façon d'être actualisés ou d'avoir une mise à jour.

Ceci dit, je serais très heureuse maintenant de passer la parole à mon collègue Tony Holmes de l'ISPCP qui va faire le suivi sur certains points.

TONY HOLMES :

Merci Heather et merci à tous les membres du Conseil.

Il s'agit d'une question importante et une des priorités pour le groupe des parties prenantes – c'est sûr. Et cela n'aide pas du fait que quand le Conseil accepte les recommandations, il y a un calendrier une

chronologie à suivre. Et souvent, il s'agit d'un an après l'accord de la recommandation du Conseil d'Administration. Et en fait, on nous a dit que ce calendrier n'était pas possible. C'est pour cela que nous sommes un peu frustrés sur ce sujet.

Le fait que nous travaillons pour faire les choses à temps, cela frustrer les membres de la communauté et cela propose un manque de clarté. Il faut que ces calendriers soient suivis. Je sais qu'on est complètement au courant des questions de priorités qu'a l'ICANN, mais c'est à nous de savoir où nous en sommes maintenant. Mais cela soulève la question de l'efficacité de l'organisation. C'est un petit peu ce qu'on souligne dans cette priorité.

Nous avons donc besoin d'une attention urgente sur les questions sur la table. Je suis très heureux d'entendre dire que la priorisation sera de retour encore une fois. Mais cela pose des contraintes, il faut avoir du temps pour faire le travail. Je suis un peu là pour vous demander, vous, vous êtes engagés envers nous et vous nous dites que vous allez utiliser un calendrier. Si vous ne le faites pas, donnez-nous les informations sur la date à laquelle on peut s'attendre à recevoir une réponse et peut-être au moins nous dire : « On y travaille, on vous revenir vers vous plus tard. » Pour l'instant, cela ne se passe pas ainsi.

Je vais repasser la parole pour recevoir des commentaires des membres du Conseil d'Administration.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Il y a des commentaires dans le chat.

MATTHEW SHEARS : Est-ce qu'on pourrait lire les quelques commentaires et voir ce qu'on va faire dans l'avenir ?

AVRI DORIA : Une des choses dont on a parlé plusieurs fois que je voulais mentionner... Attendez. Je pense que ce point a été clair, du moins très bien exprimé dans les recommandations. Le fait était de communiquer lorsque le calendrier ne pourrait pas être tenu.

Et pour en rajouter, les recommandations ATRT3, c'était quelque chose qui devait être mis en priorité. Si on devait tout faire en ligne à temps, tout le reste serait fait. Ce n'était pas forcément nécessaire, ce n'est pas à moi de décider parce que l'ATRT3 affectait peut-être d'autres recommandations.

Quand il s'agit de la révision holistique, nous parlons des recommandations qui sont citées, nous allons travailler à cela avec la communauté, avec le personnel. Cela va prendre beaucoup de travail. C'est un sujet en termes de budget, de temps, quelque chose qui doit être priorisé. Comme on l'a déjà mentionné quand il s'agit de la décision du Conseil et le moment où nous commençons à mettre en place un projet pilote de révision holistique, encore une fois, cela doit être fait par les efforts de la communauté. Donc vous ne manquez rien pour l'instant.

Au sein du Conseil, il y a eu bien sûr des discussions sur la possibilité de traiter la liste de priorités. Donc la conversation continue dans les

coulisses, mais rien n'a été planifié pour l'instant. Pour l'instant, nous voulons vraiment essayer de comprendre les choses pour que l'implication de la communauté soit mieux faite, soit faite plus rapidement.

Encore une fois, nous devons décider des priorités. Quand on parle du calendrier, c'était pris en compte clairement. Apparemment, ce n'était pas clair, donc je voudrais oublier le mot clair. Mais on avait dit que le calendrier ne pouvait pas être respecté lorsque la décision avait été prise. Donc je voudrais que ces choses se produisent plus tôt que plus tard, mais maintenant, nous dépendons du travail qui va être fait sur la priorisation.

MATTHEW SHEARS :

Merci Avri.

Je vois que la main de Heather est levée.

HEATHER FORREST :

Nous apprécions beaucoup que la part du gâteau soit la même. Tout cela est bien compliqué, mais en attendant, ce qu'il faut suivre en ce qui concerne le timing... Attendez, je vais regarder à deux fois pour ne pas mal le prononcer...

Cette question de timing, vous savez que chaque délai dans ce calendrier va contrarier quelque chose d'autre. On a rassemblé sur cet agenda le CCTRT, le SSR2, le PPSAI. Quand il y a des problèmes d'alignement de temps, cela a un impact sur un autre projet. Donc le

conseil de la GNSO a démarré quelque chose qui n'est pas forcément une révision, mais c'est quelque chose qu'on peut dire qu'on met dans le groupe des choses qu'on doit améliorer. On a encore le timing pour tout ce qui est de la GNSO, par exemple et cette supervision de l'ATRT3.

Je suis nerveuse car nous avons plusieurs choses qui sont rentrées dans ce regroupement de révision holistique qui sont liées et cela inclut le modèle multipartite. Il y a beaucoup de choses incluses dans ce regroupement de thème si on retarde la révision holistique encore plus. Donc on devrait trouver une manière de rassembler tous ces efforts pour ne pas en rajouter encore plus entre maintenant et le moment où cette révision holistique va commencer.

Je sais que c'est beaucoup, je m'excuse mais c'est quelque chose dont on doit parler.

AVRI DORIA :

Est-ce que je peux répondre ?

Je suis complètement d'accord avec vous et je pense que cela va être à la communauté de faire ce point, à savoir quand on va prioriser les choses et à savoir que cela a vraiment telle ou telle priorité pour vous. Il devra y avoir une décision qui sera faite par la GNSO. Cela sera annoncé dans l'avenir proche.

Les choses qui se font à l'interne à la GNSO font face à d'autres questions. C'est toujours une déclaration facile, mais en fait, la GNSO peut elle-même observer ses propres améliorations, ses propres

changements de timing quand elle le veut sans que le Conseil d'Administration pose des questions. Donc il y a des choses où il ne peut pas y avoir d'interférences vis-à-vis de la GNSO.

Je sais que tous ces éléments sont intercalés, je sais que c'est compliqué. J'attends beaucoup de cette conversation sur la priorisation. Je pense que ce sera une conversation quand même très intéressante parce que j'ai entendu des choses similaires au sujet de la révision holistique vis-à-vis de certaines SO et AC. Elles nous ont dit quels étaient les thèmes importants pour une révision holistique. Donc je pense que la conversation va être intéressante et je suis impatiente d'y participer.

MATTHEW SHEARS :

Merci Avri.

Il nous reste très peu de temps. Mais en attendant, je voudrais passer la parole à Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :

Juste pour mettre l'emphase sur les choses. Ce sujet est crucial.

Ce qui s'est produit après la transition, nous savons que nous avons mis la focalisation sur les révisions pour pouvoir continuer l'amélioration du travail. Évidemment, l'ATRT a reconnu cela. Maintenant, nous sommes passés par cette phase et il est temps de passer à la prochaine phase dans laquelle la communauté sera

habilitée à continuer et encouragée à améliorer leurs propres processus, à continuer avec cette approche de révision holistique.

Il est donc essentiel que le système fonctionne bien. En fait, on se prépare dans ce sens. Il est important de pouvoir continuer. Soyez rassurés, nous allons nous focaliser là-dessus et sur notre engagement à travailler sur les recommandations avec la communauté pour voir ce qui va se reproduire.

Aujourd'hui d'ailleurs, plus tôt, officiellement, nous avons retardé l'enquête organisationnelle GNSO3 pour créer un espace nécessaire pour mettre cela en place.

Oui Matthew, j'aurais bien avoir commencé il y a six mois, donc il est plus important de faire mieux les choses et de mieux se préparer que de le faire rapidement. Mais c'est un sujet de première importance pour nous et nous y sommes engagés.

MATTHEW SHEARS :

Merci Maarten.

Nous sommes légèrement en retard, Wolf, donc j'ai l'impression que nous n'aurons pas le temps d'aborder le dernier point.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Je me rends compte que nous sommes en retard. Chaque fois que nous discutons de ces thèmes, on a vraiment besoin de davantage de temps pour pouvoir entendre tout le monde.

Nous n'avons pas pu aborder les questions liées aux nouveaux gTLD et à l'acceptation universelle, les IDN. Est-ce que vous voulez que nous vous envoyions ces questions de façon à obtenir votre opinion à court terme ? Parce que l'acceptation universelle nous intéresse beaucoup et aussi la question liée aux nouveaux gTLD et comment ces gTLD vont être conçus dans le futur. Christian dit qu'il va soumettre ces questions de façon à connaître votre opinion.

L'autre question liée au format futur de nos réunions, je sais que le Conseil d'Administration doit prendre une décision au mois de juillet sur la possibilité d'aller à Seattle ou pas. Il y avait une question dans le chat qui parlait du niveau de vaccination dans la région de Seattle dont il faudrait peut-être aussi prendre en compte.

En tout cas, je vous laisse ces thèmes de réflexion. Je vous remercie tous beaucoup. Et je donne la parole maintenant à Matthew.

MATTHEW SHEARS :

Merci.

Nous vous remercions tous pour cette discussion. Nous mettons l'accent ici sur ces points qui ont été abordés aujourd'hui. Nous pensons que ces recommandations doivent être mises en place concernant l'ATRT3. Nous sommes persuadés de la valeur, de l'importance de ces recommandations.

Je voulais aussi vous dire que concernant la capacité de contrôle de l'ICANN, nous allons vous envoyer un document, et Göran l'a dit, pour pouvoir continuer à réfléchir à cette question.

Nous vous remercions tous. Nous sommes un petit peu en retard, nous nous en excusons. En tout cas, cette séance a été de grand intérêt et nous vous en remercions. Merci

WOLF-ULRICH KNOBEN : Au revoir à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]